

# BORDEAUX : Port de la LUTTE n°2



Bulletin de la mobilisation sur l'agglomération publié par l'intersyndicale  
expression des actions interprofessionnelles des grévistes de Gironde

Mercredi 20 Octobre 2010

## Mardi, 140 000 dans les rues de Bordeaux ! On va gagner, demain, on continue !

***Ce mardi, en complément à la très grande manifestation, ce sont plusieurs initiatives prises en assemblées générales et en intersyndicales locales qui ont participé de la diversification de la mobilisation contre ce projet de réforme des retraites :***

***De 5h30 à 8h30, blocage de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac ;***

***La journée, blocage du Dépôt Pétrolier d'Ambès à Bassens, jusqu'à la nouvelle évacuation par les forces de l'ordre arrivées après la manifestation,***

***Le soir, blocage des Transports Frigorifiques Européens T.F.E à Bègles....***

***Mercredi, manifestation à la gare St Jean avec et en soutien aux cheminots en grève reconductible puis à midi place Pey Berland. Tandis que de 11h30 à 13h30, 200 personnes manifestaient sur la zone industrielle de Pessac***

***L'intersyndicale départementale réunie mardi soir a décidé de soutenir et d'informer de ces diverses initiatives à suivre en fonction des opportunités des uns et des autres.***

*Pour Jeudi 21 octobre :*

*- 10h30, manifestation place de la Victoire à l'appel des organisations étudiantes et lycéennes, soutenue par les organisations syndicales de salariés*

*- 12h manifestation devant la Préfecture avec les personnels en grève de la DCCS et du Conseil Général*

*Pour Vendredi 22 octobre :*

*- 12h manifestation depuis la gare St Jean*

Prenez contact avec vos organisations syndicales, avec vos unions locales, de nombreuses initiatives se prennent en assemblées générales interprofessionnelles et intersyndicales, à chacun d'apporter sa pierre à la mobilisation pour faire céder ce gouvernement.

Réunions intersyndicales :  
Mérignac :

Mercredi soir à 19h à l'UL CGT Mérignac (avenue Dassault)

Pessac :

Mercredi soir à 17h à l'UL CGT Pessac (ZI Pessac rue Thomas Edison)

**La grève est un droit pour tous !**

**Le droit de grève est garanti par la constitution. Chaque salarié a le droit de faire grève avec ou sans syndicat. Aucun patron ne peut sanctionner un salarié pour avoir usé du droit de défendre ses intérêts. Nul préavis ne peut être exigé sauf règles particulières dans les Services Publics et dans les transports**

